

Sommaire

Page 1 : Edito

Page 2 : Démissions

Le Livret Scolaire Unique - 1er degré

Page 3 : PISA 2015

Page 4 : PPCR...à quand la véritable revalorisation
Infos Administratifs

Edito

Le bilan du quinquennat Hollande, marqué par une politique néolibérale et sécuritaire, est désastreux.

Il provoque l'exaspération qui s'exprime en grande partie par la popularité du FN et le désaveu spectaculaire du PS dans l'opinion. En promouvant des orientations xénophobes et un régime autoritaire, le F Haine fait peser de graves danger sur les libertés démocratiques, alors même que se développent des courants similaires dans de nombreux pays.

La CGT appelle à renforcer l'unité syndicale pour faire barrage aux idées d'extrême droite, dans les têtes, dans la rue et dans les urnes.

Mais la colère a trouvé aussi, un autre canal d'expression dans la mobilisation contre la loi travail appuyée de bout en bout par la majorité de l'opinion. C'est cette brèche qu'il faut élargir !

La campagne présidentielle est donc commencée et l'éducation fait l'objet de débats et de violentes attaques. Dans ce domaine, comme dans tous les autres, il s'agit bien de combattre pour les droits démocratiques, pour la justice sociale, pour le progrès, pour l'émancipation.

Et pour cela, il faut trouver tous les moyens qui permettent de se rassembler pour mener ensemble les combats difficiles qui s'annoncent.

Un 8 mars combatif pour l'égalité salariale

Les inégalités, les violences subies par les femmes et les attaques contre leurs droits, partout dans le monde, démontrent à ceux et celles qui en douteraient encore la nécessité de se saisir du 8 mars, journée internationale de lutte pour les droits des Femmes. De la Pologne à la Turquie, des Etats-Unis à la Russie, en passant par tous les pays en guerre, les droits les plus élémentaires sont bafoués par les extrémistes religieux et les ultra-conservateurs au nom de la tradition, de la morale et de l'austérité.

Se saisir du 8 mars, c'est montrer les résistances de tous les jours contre l'obscurantisme et les injustices. C'est être solidaire des combats des Polonaises et des Américaines pour la libre disposition de leur corps, parce que leur combat est le nôtre. Fillon, partisan de la manif pour tous et adversaire de l'avortement, est le petit cousin de Donald Trump.

Se saisir du 8 mars, c'est dénoncer les inégalités de genre fondées sur des stéréotypes d'un autre âge et mettre en lumière les inégalités salariales. Les Islandaises ont lancé avec succès une action le 24 octobre dernier en cessant de travailler à 14h38, heure à partir de laquelle leur travail n'est plus payé, comparativement aux hommes.

En France, la moitié des salarié-e-s sont des femmes. Touchées par la précarité et le temps partiel, le chômage plus que les hommes, leurs salaires sont inférieurs de 27 % à ceux des hommes et leurs retraites de 42 %.

La CGT est engagée dans la lutte contre les discriminations et pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Se saisir du 8 mars 2017, c'est participer aux initiatives des associations féministes.

C'est aussi organiser une journée revendicative sur l'égalité salariale sur tous les lieux de travail.

La CGT propose donc de faire du 8 mars, une journée de grève dans l'unité (associations féministes, organisations de jeunesse, organisations syndicales) pour gagner l'égalité.



Démissions

Le rapport Carle du 24 novembre 2016 note une hausse très inquiétante du nombre de démissions d'enseignant-es depuis 2012 : 1280 titulaires et 805 stagiaires en 2015/2016.

Ces données indiquent un mal-être persistant des personnels dans leur travail. Concernant les titulaires, il n'est plus rare de croiser des collègues qui souhaitent une reconversion professionnelle, une mise à disposition pour découvrir d'autres professions ou qui se voient opposer un refus de démissionner de la part de leur administration. Proportionnellement, ce sont les stagiaires qui sont les plus touché-es par cette hausse importante : dans le premier degré, on passe de 1 % de démissions en 2012 à 3,2 % en 2016 et dans le second degré de 1,1 % à 2,5 %. Si le sénateur Carles parle du « caractère éprouvant de l'année de stage », le ministère lui n'a pas réagi et ne propose aucune explication.

La CGT Éduc'action alerte depuis plusieurs mois sur ces situations. Sur le terrain, nous constatons que les stagiaires sont débordé-es. La formation, telle qu'elle est actuellement organisée, est la source de la très grande majorité des démissions des stagiaires. Le ministère renvoyant ces problématiques aux académies qui renvoient aux ESPE qui renvoient aux universités... bref, personne n'est responsable.

Pour la CGT Éduc'action, l'une des solutions est de revenir à un niveau II (licence) pour la base du recrutement, deux années de stage étant ensuite validées par un Master 2. Et surtout, les stagiaires ne doivent pas être considéré-es comme des moyens d'enseignement : ils et elles doivent pouvoir se consacrer pleinement à leur formation.



1er DEGRÉ - LSU

Dans les écoles élémentaires, chaque enseignant établissait son propre livret adapté aux notions travaillées lors de chaque période. Celui-ci pouvait également être le fruit d'un travail d'équipe. Les livrets collaient donc parfaitement au travail réalisé en classe.

Depuis cette année scolaire, le LSU (livret scolaire unique) devait changer ce fonctionnement, le but étant d'uniformiser, de simplifier et de garder des traces des différents bulletins lors de la scolarité. Le LSU connaît des problèmes à l'allumage.

Une journée de présentation a été improvisée le 19 octobre. Les enseignants ont été déchargés de leur classe et ont été invités à prendre en main ce nouvel outil. Comme il était possible de s'y attendre, le logiciel en ligne a rapidement saturé et est resté inaccessible toute une partie de la journée.

Un certain nombre d'enseignants, sous la pression de la hiérarchie, a utilisé le LSU pour le premier trimestre. Ils ont du faire face à un plusieurs problèmes. La police utilisée et la forme du document ne rendent pas le livret facilement lisible. Certains domaines sont regroupés et ne peuvent être différenciés au moment de la rentrée des acquis. Par exemple, l'enseignant doit résumer les acquis par un positionnement unique concernant l'orthographe, la grammaire et la conjugaison.

L'impression générale est que le LSU entraîne un manque de clarté et de précision. Précisément, des points qu'il était sensé améliorer.

La CGT Éduc'action, opposée au Socle commun et tous ses rejets, mais aussi aux fichiers informatisés et aux risques de dérives qu'ils représentent, revendique la liberté laissée aux équipes pédagogiques de définir les modalités de communication vers les familles.



Le perspectives mutations est disponible sur le site :

**[http://www.cgteduc.fr/
images/pef/pef_145/
PEF_145.pdf](http://www.cgteduc.fr/images/pef/pef_145/PEF_145.pdf)**

PISA 2015

l'école française est toujours plus inégalitaire...selon l'OCDE

Dévoilée le 6 décembre 2016 l'enquête PISA (Programme international de l'OCDE pour le suivi des acquis des élèves), met en évidence que le système scolaire français parvient très bien à continuer de fabriquer des élites mais échoue à permettre aux plus défavorisés de réussir.

Mais d'où vient cette confiance totale dans l'OCDE dès qu'il s'agit d'éducation ? Existe-t-il un autre domaine que l'éducation où ce que produit une officine de la très libérale OCDE serait repris sans hésitation ?

Là où l'affaire dérape vraiment c'est quand Pisa, et tous les journalistes à sa suite, traite son classement comme s'il était profondément révélateur. Mais de quoi ?

Ainsi si on va de la Finlande à l'Islande, et qu'on ramène les écarts à une note sur 20 pour que ce soit plus parlant, 35 pays se tiennent en 3 points sur 20 (en maths, en moins d'un point).

Imagine t'on un-e enseignant-e qui jugerait «excellente» une note à 18, «moyenne» celle à 17 et «désastreuse» celle à 16 ? On retrouve là, d'évidence, la manipulation par «l'évaluation», classique de la «gouvernance libérale».

L'inégalité de notre système scolaire existe bien. La situation est de plus en plus préoccupante avec la mise à l'écart des catégories sociales les plus défavorisées qui voient effectivement leur niveau scolaire baisser. Les préceptes libéraux de Pisa basés sur la compétition, les réformes désastreuses du gouvernement Valls ou les projets ultra libéraux des divers candidat-e-s de droite et d'extrême droite ne sont certainement pas les remèdes.

Ce qui est en question, c'est la qualité de l'éducation partout et particulièrement dans des quartiers déjà victimes des conséquences catastrophiques de la crise économique. Si « l'Ecole de la République » est loin d'être parfaite, elle doit rester un espoir de progression sociale et pour cela il lui faut des moyens.

METTEZ VOTRE ENFANT DANS LE PRIVÉ



Vive la calotte !

Les chiffres publiés par le ministère de l'éducation nationale sur les effectifs dans les établissements publics et dans l'enseignement privé montrent une augmentation du nombre des élèves dans le secteur privé, en grande majorité catholique. C'est le cas, et c'est une nouveauté, dans les écoles maternelles et primaires.

C'est surtout le cas dans les collèges. En dix ans, le nombre d'élèves entrant en 6e dans des collèges privés a régulièrement progressé, passant de 20,8 % à 22,2 % du total. Cette poussée est plus marquée dans des académies où la concurrence entre privé et public est plus vive, comme en Bretagne.

Dans des temps marqués par les politiques sécuritaires et les discours réactionnaires certaines familles mettent en concordance leurs convictions politiques avec leur choix scolaire. Mais comment ne pas voir aussi dans ces chiffres un bilan des politiques libérales où le service public d'éducation subit depuis des années des coupes claires en terme de moyens et de postes. Ainsi, la fermeture du collège de Kérichen et la volonté de ne pas classer le collège de Kerhallet en REP + n'ont pu que contribuer à dégrader la qualité et l'image du service public.

Alors soyons très vigilant-e-s quant à la carte des formations et battons-nous partout pour le service public d'éducation.

PPCR : pour les personnels de l'Éducation nationale, quand janvier devient mars...

La CGT Éduc'Action considère que la revalorisation indiciaire prévue à compter du 1er janvier 2017 par le ministère de l'Éducation nationale, dans le cadre du PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations), est très insuffisante. De plus, l'aumône accordée ne sera mise en œuvre dans sa globalité, qu'en mars 2017...

Alors que le ministère communique largement sur l'importance de la mise en place du PPCR dans l'Éducation nationale, il est incapable aujourd'hui d'assurer administrativement, en temps et en heure, la nouvelle paye attendue par 800 000 personnels enseignants, d'éducation et d'orientation.

Ces derniers devront patienter jusqu'au mois de mars pour bénéficier de la pseudo revalorisation, tant vantée par la Ministre... Ils ne recevront en janvier qu'une partie des points dus. Le reliquat ne sera effectué qu'en mars.

Nous nous étonnons que le ministère n'ait pas anticipé ce processus dont les personnels sont les principales victimes. Si ce bug peut prêter à sourire, il souligne surtout que tout ceci a été fait dans la précipitation.

À cela s'ajoute le fiasco SIRHEN (Système d'Information de gestion des moyens et des Ressources Humaines de l'Éducation Nationale) qui devait prendre en charge la paye du million de salarié-es de l'Éducation nationale. Dans les faits, seulement 18 000 fonctionnaires, sur le million de l'Éducation nationale, sont géré-es par SIRHEN. Les autres devront attendre, alors que ce système informatique a déjà coûté 496 millions d'euros pour sa mise en place...

L'augmentation des cotisations retraites au 1er janvier est, elle, bien effective. Cela a pour conséquence une baisse de rémunération pour le mois de janvier. Certes, cette baisse sera temporaire puisque le problème devrait être résolu en mars et que le point d'indice sera revalorisé en février. Mais, sur quelle base de rémunération indiciaire sera donc calculée la pension des collègues désirant partir en retraite au 1er février 2017 ?

Plus que jamais, la CGT Éduc'Action exige une vraie revalorisation salariale et l'abandon du PPCR instauré à marche forcée et qui ne répond absolument pas aux attentes des personnels.

ADMINISTRATIFS

ATSS : l'inscription pour les congés de formation professionnelle se font sur internet uniquement du 27 février au 24 mars (Toutatice)

Attaché-es d'administration HC : la circulaire d'avancement est parue sur Toutatice. Les dossiers doivent parvenir au rectorat pour le 1er mars dernier délai.

Attaché-es et secrétaires d'administration : la circulaire précisant les conditions et les modalités de recrutement par voie d'aptitude est parue sur Toutatice. Les dossiers de candidatures doivent être transmis pour le 1er mars dernier délai.

Retrouvez toutes les informations sur le PPCR des personnels administratifs sur le site de l'UNSEN (www.cgteduc.fr)



Notre page facebook :
www.facebook.com/CGTEducAction29

Le journal des personnels CGT du Finistère

Syndicat départemental de l'éducation nationale
SDEN CGT 29
Maison du Peuple
2 place Edouard Mazé
29283 BREST CEDEX



02 98 46 90 60

07 69 99 39 66



@ : contact@cgt-educaction29.org

Secrétariat départemental :

Gael Marpeau (Lycée Kerneuzec, Quimperlé)
Fabienne Lamé (Lycée Amiral Ronarc'h, Brest)
Olivier Le Pichon (LP Dupuy de Lôme, Brest)
Carine Urban (LP Lesven, Brest)

Blandine Dubreuil (LP Lesven, Brest)

Marie Dagnaud (LP Lanroze, Brest)

Fabienne Bodin

Trésorière départementale :

Blandine Dubreuil

Co-secrétaires généraux

Fabienne Lamé

Gael Marpeau

Fabienne Bodin